



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023
BIGBEN INTERACTIVE S.A.
396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE S.A.

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée générale de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Point clé de l'audit

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 177 523 milliers d'euros au 31 mars 2023, soit 27% du montant total des actifs du bilan. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 2.3.3 « Principes de consolidation – Regroupement d'entreprises »

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Pour ce test, les goodwill sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe Bigben Interactive reconnaît deux UGT qui correspondent à ses deux secteurs d'activité opérationnel : « Nacon – Gaming » et « Bigben – AudioVidéo / Telco ».

Tel que décrit dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des UGT de BIGBEN INTERACTIVE, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « Nacon – Gaming » et « Bigben – AudioVidéo / Telco » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2023, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 174 252 milliers d'euros, soit 26% du montant total des actifs du bilan.

Comme indiqué 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux commercialisés présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2023 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie du jeu, en réalisant une corrélation entre l'évolution de la valeur nette et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser ;

- et en cas d'indicateur de perte de valeur, apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures du jeu qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable du jeu et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Point clé de l'audit

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présenté en note 2.4.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 17 – Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 80% du chiffre d'affaires Jeux en 2022/2023 et 73% en 2021/2022.

Tel qu'indiqué en 2.4.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 17 – Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité à la norme IFRS 15 en vigueur des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par BIGBEN INTERACTIVE. Nous avons notamment apprécié si BIGBEN INTERACTIVE avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociers et plateformes.

Concernant les royautés issues des ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2023, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Contrôles fiscaux

Point clé de l'audit

Le groupe est présent dans plusieurs juridictions et fait l'objet de contrôles de la part des autorités fiscales. Tel qu'indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 9 – Autres débiteurs » et « Notes complémentaires au bilan – Note 14 – Provisions à long terme et à court terme », la direction apprécie à chaque clôture les positions comptables à retenir relatives à ces contrôles fiscaux. Certains contrôles fiscaux peuvent donner lieu à des redressements. Ces redressements peuvent être

partiellement ou totalement abandonnés par l'administration et d'autres acceptés ou contestés par la société.

Les redressements contestés font l'objet d'une appréciation de la part de la direction, avec l'aide de ses conseils externes, de sa capacité à résoudre le litige sans pertes financières pour le Groupe.

Nous avons considéré les contrôles fiscaux comme un point clé de notre audit en raison de l'incidence potentielle dans les comptes consolidés et du degré de jugement de la direction dans l'estimation des risques liés à ces litiges et impactant les positions comptables à la clôture des comptes.

Réponse d'audit apportée

Nous avons, à partir de discussions avec la direction, apprécié les jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation du montant des expositions fiscales potentielles et du caractère raisonnable des estimations retenues.

En vue d'apprécier si les contrôles fiscaux ont été traités dans les comptes consolidés de façon appropriée, nous avons, avec l'aide de nos experts en fiscalité :

- mené des entretiens auprès de la direction et ses conseils externes afin (i) d'apprécier l'état actuel des contrôles fiscaux en cours et redressements notifiés par les autorités fiscales et (ii) suivre les développements des contestations et procédures en justice en cours ;
- examiné les mémoires établis par la société avec ses conseils externes ainsi que les décisions et correspondances récentes avec les autorités fiscales ou les tribunaux ;
- procédé à un examen critique des estimations et positions comptables retenues par la direction.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. par l'Assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG et du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit – FMA.

Au 31 mars 2023, le cabinet KPMG était dans la 25^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit – FMA dans la 18^{ème} année, dont respectivement 25 et 18 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 30 juin 2023
KPMG S.A.

Roubaix, le 30 juin 2023
Fiduciaire Métropole Audit

Stéphanie Ortega
Associée

François Delbecq
Associé



COMPTES CONSOLIDES

Exercice
31 mars 2023

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2023

1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar.2023	mar.2022
Goodwill	1	177 523	136 155
Droit d'utilisation		11 999	12 940
Autres immobilisations incorporelles	2	197 208	140 758
Immobilisations corporelles	3	19 147	17 775
Autres actifs financiers	4	2 733	2 383
Actifs d'impôts différés	5	936	2 871
Actifs non courants	6	409 545	312 882
Stocks	7	82 660	81 045
Créances clients	8	69 441	66 147
Autres débiteurs	9	23 287	23 015
Actifs d'impôts exigibles		7 476	7 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	65 232	126 447
Actifs courants		248 096	304 417
TOTAL ACTIF		657 641	617 298
Capital		37 060	38 761
Primes		20 156	31 948
Réserves consolidées		152 830	152 608
Résultat de la période		8 644	7 887
Ecart de conversion		23	2 189
Capitaux propres part du groupe		218 713	233 392
Intérêts minoritaires		83 413	66 311
Total des capitaux propres	16	302 126	299 703
Provisions à long terme	14	1 198	1 217
Passifs financiers à long terme	12	164 383	149 155
Dettes sur loyers long terme	12	7 980	9 626
Dettes d'earn out à long terme		33 138	41 832
Autres passifs non courants		268	0
Passifs d'impôts différés	13	10 275	7 271
Passifs non courants		217 242	209 101
Provisions à court terme	14	3 272	1 049
Passifs financiers à court terme	12	37 487	30 988
Dettes sur loyers court terme	12	4 153	3 272
Dettes d'earn out à court terme		15 887	6 500
Fournisseurs		41 312	31 117
Autres créiteurs	15	33 292	31 652
Passifs d'impôts exigibles		2 870	3 918
Passifs courants		138 273	108 495
Total Passif et Capitaux Propres		657 641	617 298

1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'affaires	17	283 489	275 711
Achats consommés	18	(156 457)	(166 475)
Marge brute		127 032	109 236
Autres produits opérationnels	19	1 510	1 462
Autres achats et charges externes	20	(38 108)	(28 532)
Impôts et Taxes		(1 253)	(1 451)
Charges de Personnel		(34 403)	(28 496)
Autres charges opérationnelles		(2 209)	(1 925)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		17	15
Amortissements des immobilisations		(35 607)	(29 325)
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(2 878)	(6 159)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	5 678	(1 492)
Résultat opérationnel		19 780	13 335
Résultat financier	24	(4 209)	2 092
Résultat avant impôt		15 571	15 427
Impôts sur les bénéfices	25	(2 552)	(5 140)
Résultat net de la période		13 019	10 286
Ecart Actuariels		207	168
Ecart de conversion		(3 382)	2 808
Résultat global de la période		9 844	13 261
dont Participations ne donnant pas le contrôle		4 376	2 399
dont Part du groupe		5 469	10 862
Résultat Net de la période		13 019	10 286
Part revenant aux minoritaires		4 376	2 399
Résultat Net part du groupe		8 644	7 887

(*) La présentation du compte de résultat au 31 mars 2022 a été modifié – cf note 38

Résultat par action

Résultat de base par action (en euro)	26	0.69 €	0.51 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital</i>		18 754 555	20 080 149
<i>Résultat Net de la période</i>		13 019 352	10 286 408
Résultat dilué par action (en euro)	26	0.69 €	0.51 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		18 767 461	20 084 129
<i>Résultat Net de la période</i>		13 019 352	10 286 408

1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe		
Capitaux propres au 31 mars 2021		19 969 658	39 939	43 439	169 398	290	253 066	48 905	301 971
Résultat au 31 mars 2022					7 887		7 887	2 399	10 286
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						1 899	1 899	909	2 808
Ecarts Actuariels sur PIDR					140		140	28	168
Résultat global					8 027	1 899	9 926	3 336	13 261
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère	27				(5 830)		(5 830)		(5 830)
Reduction de Capital		(702 849)	(1 406)	(11 492)			(12 897)		(12 897)
Contrat de liquidité					(2 572)		(2 572)	(36)	(2 608)
Plan Actions gratuites	26	113 675	227		3 543		3 771	1 162	4 932
Minoritaires					(11 743)		(11 743)	12 944	1 200
Autres					(327)		(327)	1	(326)
Capitaux propres au 31 mars 2022		19 380 484	38 761	31 948	160 495	2 189	233 392	66 311	299 703
Résultat au 31 mars 2023					8 644		8 644	4 376	13 019
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						(2 166)	(2 166)	(1 216)	(3 382)
Ecarts Actuariels sur PIDR					151		151	55	207
Résultat global					8 795	(2 166)	6 629	3 215	9 844
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère	27				(5 554)		(5 554)		(5 554)
Reduction de Capital		(854 319)	(1 709)	(11 729)			(13 438)		(13 438)
Contrat de liquidité					7 175		7 175	(29)	7 146
Plan Actions gratuites	26	3 795	8	(62)	1 956		1 901	976	2 878
Minoritaires					(10 984)		(10 984)	12 925	1 941
Autres					(409)		(409)	15	(394)
Capitaux propres au 31 mars 2023		18 529 960	37 060	20 156	161 474	23	218 713	83 413	302 126

1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€

	Notes	mar. 2023	mar. 2022
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		8 644	7 887
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Part revenant aux minoritaires		4 376	2 399
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		35 607	29 325
• Variation des provisions		2 230	(215)
• Plus et moins-values de cessions		(11)	(15)
• Résultat net du financement		6 393	3 481
• Autres produits et charges sans incidence financière		(9 850)	3 645
• Charge d'impôt		2 552	5 140
Capacité d'autofinancement		49 941	51 648
Stocks		(1 761)	(5 774)
Créances d'exploitation		(801)	8 616
Dettes d'exploitation		5 522	(14 950)
Variation du BFR		2 960	(12 109)
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		52 901	39 540
Impôt sur le résultat payé		1 003	(3 929)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		53 904	35 610
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(79 200)	(58 150)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(3 673)	(1 824)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		28	27
Acquisition d'immobilisations financières	4	(692)	(676)
Cession d'immobilisations financières		221	31
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales		(34 858)	(33 744)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(118 175)	(94 336)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	(5 554)	(5 831)
Cession / Acquisition actions propres		(6 141)	(15 734)
Intérêts payés	24	(2 680)	(4 465)
Augmentation/(Diminution) des dettes sur loyers		(4 454)	(3 639)
Encaissements provenant d'emprunts		48 600	54 856
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières		(25 941)	(19 132)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		3 830	6 055
Incidence des variations de cours de devises		107	708
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(60 333)	(51 962)
Trésorerie à l'ouverture		123 235	175 197
Trésorerie à la clôture	10	62 902	123 235

⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

2.1 BASE DE PREPARATION

2.1.1 Préambule

- **Informations relatives à l'entreprise**

Les états financiers comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2023. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (ci-après dénommé « Le Groupe »), acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audio et vidéo, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2023 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mai 2023. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 21 juillet 2023 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

2.1.2 Périmètre de consolidation

► Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2023 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
Entités Bigben Audio Telco			
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED POLSKA ZO.O	Pologne	100.00%	Intégration globale
METRONIC SAS	France	100.00%	Intégration globale
METRONIC ITALIA S.R.L.	Italie	100.00%	Intégration globale
LINEAS OMENEX METRONIC SL	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN LOGISTICS SAS	France	100.00%	Intégration globale
Entités Nacon Gaming ⁽¹⁾			
NACON SA	France	65.12%	Intégration globale
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	65.12%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	65.12%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	65.12%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	65.12%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	65.12%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	65.12%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	65.12%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	65.12%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	65.12%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	65.12%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	65.12%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	65.12%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.R.L.	Italie	65.12%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	65.12%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	65.12%	Intégration globale
NEOPICA Srl	Belgique	65.12%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	65.12%	Intégration globale
BIG ANT Holding PTY Ltd	Australie	65.12%	Intégration globale
CREA'TURE Studios Inc.	Canada	65.12%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	65.12%	Intégration globale
MIDGAR SAS	France	65.12%	Intégration globale
DAEDALIC Entertainment Inc.	Allemagne	65.12%	Intégration globale

(1) Suite à l'émission par Nacon SA d'actions nouvelles Nacon engendrées par les faits générateurs suivants :

- l'acquisition définitive d'actions gratuites Nacon dans le cadre de différents plans en date du 31 mai 2022, 8 septembre 2022 et 29 novembre 2022.
- la distribution d'un second complément de prix à Big Ant Pty Ltd le 15 septembre 2022,

Et suite à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon aux actionnaires de Bigben Interactive du 29 juillet 2022 (cf 2.2.3.)

Le pourcentage de détention de Bigben Interactive SA dans Nacon SA s'est réduit de 70,97% (détention au moment de la clôture du 31/03/2022) à 65,12% au 29 novembre 2022.

► Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

Entités Bigben Audio Telco

Néant.

Entités Nacon Gaming

La société Daedalic Entertainment GmbH est entrée dans le périmètre de consolidation à compter de sa date d'acquisition le 1er avril 2022.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022/2023

2.2.1 Développement commercial

En 2022/2023, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 283,5 M€, en hausse de 2.8 % par rapport à 2021/22.

GAMING

En 2022/2023, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 156 M€.

- **Jeux vidéo :**

L'activité Jeux, du fait d'un nombre de sorties de jeux supérieur à l'exercice précédent et d'une bonne dynamique de vente des anciens jeux (back catalogue), enregistre une hausse de 66 % et atteint 90,5 M€.

- **Accessoires Gaming :**

L'activité Accessoires, dans un contexte de pénurie de consoles et d'une base historique élevée, termine à 61,2 M€, en replis de 36,6% par rapport à l'exercice précédent.

AUDIOVIDEO/TELCO

Le Pôle Bigben AudioVidéo/Telco enregistre globalement une hausse de chiffre d'affaires de de 6.4% pour atteindre 127.5M€.

Malgré un marché du Mobile en contraction sur les volumes, l'activité Telco affiche de belles performances, avec chiffre d'affaires en progression de 6.2% à 96.8M€, grâce à la pertinence de son positionnement produits, Bigben a su tirer pleinement profit de la suppression des chargeurs d'origine et des kits piétons dans la majorité des nouveaux smartphones.

Le renforcement de la gamme Force® avec ses promesses de qualité unique contribue largement à cette croissance.

Le chiffre d'affaires Audio Video enregistre quant à lui une hausse de 7.4% à 30.4M€, grâce notamment aux bonnes performances des gammes Bigben Kids et Bigben Party et malgré un ralentissement de son activité Vidéo sur la période.

2.2.2 Evolution du périmètre

Entités Bigben Audio Telco

Néant.

Entités Nacon Gaming

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Daedalic Entertainment GmbH**

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote de Daedalic Entertainment GmbH, studio de développement de jeux vidéo basé à Hambourg en Allemagne.

Au prix de transaction payé en numéraire de 32M€ pourront s'ajouter des compléments de prix payables à 100% en numéraire en fonction des performances du studio au cours des prochaines années, pour un montant maximum de 21M€.

Ces compléments de prix pourront être versés en juillet 2023, juillet 2024 et juillet 2025 selon l'EBIT réalisé par le studio. De même pourra être versé un complément de prix calculé sur la base d'un critère de chiffre d'affaires d'un projet de jeu vidéo dont la phase de développement n'a pas encore démarré en date d'acquisition. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 17,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe disposait d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles*	7 984
Immobilisations corporelles	98
Immobilisations financières	40
Créances d'exploitation	2 355
Stock	41
Disponibilités	1 726
Charges constatées d'avance	18
Dettes financières	-227
Dettes d'exploitation	-3 160
Impôts différés	-1 458
Produits constatés d'avance	-3 000
Total des actifs nets identifiables acquis	4 417
Goodwill	44 610
Juste valeur de la contrepartie transférée	49 027

*Incluant les jeux déjà commercialisés et en cours à la date d'acquisition

La détermination de ce goodwill est définitive.

2.2.3 Actionariat

► Programmes de rachat d'actions Bigben / Annulation des actions auto-détenues

Les deux premiers programmes de rachat d'actions Bigben ayant été clôturés lors des exercices précédents, les informations concernant ceux-ci ont été supprimées de cette présente annexe.

3^{ème} Programme de rachat d'actions Bigben – clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action,

le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 20 juillet 2022, 854.319 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 13.437.682 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021, a décidé lors de sa séance du 30 mai 2022 de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022.

Puis, le Conseil d'administration de Bigben Interactive, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 22 juillet 2022, a décidé lors de sa séance du 15 septembre 2022, de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 173.568 actions auto-détenues, rachetées entre le 28 mai 2022 et le 20 juillet 2022.

Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de la Société s'élève à la date de parution de cet URD à 37.059.920 euros, divisé en 18.529.960 actions.

► Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2021

36.180 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 8 septembre 2021 principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 207 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Les objectifs du Groupe n'ayant pas été atteints, seules 3.795 actions ont été définitivement acquises en septembre 2022 par 72 bénéficiaires

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 8 septembre 2022 à l'émission de 3.795 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 8 septembre 2021 avait attribué 333.840 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Les objectifs du Groupe n'ayant pas été atteints, seules 6.600 de ce plan d'Actions Gratuites 2021 ont été définitivement

acquises en septembre 2022 par 15 bénéficiaires.

De plus, 238.055 Actions gratuites décidées au moment des acquisitions de certains studios de développement et attribuées sur l'exercice 2021/22 ont par ailleurs été acquises par les bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé à l'émission d'un nombre total de 244.655 actions nouvelles par incorporation de réserves.

► Attribution d'Actions Gratuites 2022

Actions gratuites Bigben

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 15 septembre 2022 a attribué 63.540 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 282 bénéficiaires.

L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans selon les plans est à nouveau liée à une condition de présence continue et dans certains cas à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 63.540 actions attribuées, soit 127.080 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution

Actions gratuites Nacon

Le Conseil d'administration de Nacon a, lors de ses séances du 24 avril 2022 et 15 septembre 2022, attribué 1.646.113 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 893 bénéficiaires. L'acquisition définitive sous conditions sera définitive :

- au bout d'un an pour 545.541 actions,
- au bout de trois ans pour 1.100.572 actions.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.646.113 actions attribuées, soit 1.646.113 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2023 se répartit comme suit :

Capital et droits de vote au 31 mars 2023

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Alain FALC ⁽²⁾	PDG	14,06%	23,83%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	21,59%	18,62%
Quaero Capital		5,10%	4,40%
Public	-	59,06%	53,15%
Auto-contrôle / Contrat de liquidité ⁽³⁾	-	0,18%	0,0%
Total		100,0%	100,0%

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

Au 31 mars 2023, le capital de la Société était composé de 18.529.960 actions et 21.488.129 droits de vote bruts.

2.2.4 Autres évènements

Le Groupe, et plus particulièrement sa filiale Nacon, a été impacté au cours de l'exercice 2022-23 par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5 notamment) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés. Ces ruptures de stock se sont résorbées en fin d'exercice.

Le Groupe n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités suffisantes pour son développement.

Les créances clients du 31 mars 2023 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

► Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a eu que peu de répercussions directe sur le Groupe Bigben : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1% du chiffre d'affaires de Nacon se fait avec la Russie.

En revanche, la perturbation des chaînes logistiques déjà présente depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19 s'est aggravée avec la guerre en Ukraine qui a bloqué la route de la soie, générant ainsi des délais et coûts supplémentaires.

► Evolution de l'endettement

Prêts contractés par Nacon

Au cours de l'exercice 2022/23, la société mère Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de l'exercice.

- **Nantissement des actions NACON sous-jacentes aux obligations Bigben échangeables en actions NACON**

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »), la Société s'est engagée à conserver sur le compte-titres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur instruction de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200% évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

- **Convention de trésorerie entre Bigben Interactive SA et Bigben Logistics S.A.S**

En date du 1er avril 2022, une convention de trésorerie a été mise en place entre Bigben Interactive SA et Bigben Logistics S.A.S. ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

- **Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON**

Bigben Interactive a procédé le 29 juillet 2022 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour quatre (4) actions Bigben Interactive détenues.

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 28 juillet 2022, 61.244.666¹ actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon a cette date 70,95% du capital social et 79,12% des droits de vote de Nacon. Il est précisé que les actions composant le capital social de Nacon sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, entièrement libérées, et admises à la négociation sur le marché règlement d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013482791.

Il a été proposé aux actionnaires de Bigben Interactive, une distribution exceptionnelle en nature représentée par des actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour quatre (4) actions BBI détenues, dans la limite d'un plafond global de 50.836.094 € (la « **Distribution en Nature** »).

L'Assemblée Générale a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour quatre (4) actions BBI détenues.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon de la séance du 29 juillet 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,56 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées, égal à 4.628.662, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'est élevé à 25.735.360,72 euros :

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 56.616.004 actions Nacon, soit 65,59% du capital social et 75,15% des droits de vote. (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 29 juillet 2022).

Cette distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon a été détachée le 27 juillet 2022 et mise en paiement le 29 juillet 2022.

2.2.5 Evènements post clôture du 31 mars 2023

Aucun évènement post clôture.

¹ dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2023 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2022 issu des comptes consolidés et établi selon le même référentiel. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes combinés, sont détaillées ci-dessous.

► Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1^{er} avril 2022

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel	01/01/2022 *
Modifications d'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution de contrat	01/01/2022 *
Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue	01/01/2022 *

L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

► Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25/06/20	01/01/2023
Modification d'IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Information comparative	01/01/2023
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/2023
Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/2023

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour les exercices 2023-2024.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

► Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat opérationnel (RO) avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur alternatif de performance non IFRS.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Calcul de l'EBITDA (en k€)	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo/ Telco	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo/ Telco
	mar. 2023	mar. 2023	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2022	mar. 2022
Résultat opérationnel	19 780	17 324	2 456	13 335	13 347	(12)
Amortissements des immobilisations	35 607	31 586	4 021	29 325	25 626	3 699
EBITDA (Après IFRS2)	55 387	48 910	6 476	42 660	38 972	3 687
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	19.5%	31.4%	5.1%	15.5%	25.0%	3.1%

► Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes *Retail* (jeux *Retail*, accessoires Gaming et Mobile, produits Audio) ainsi que les royalties versées aux ayant-droits au-delà des minimum garantis immobilisés.

Se référer également à la Note 18 – « Achats consommés ».

2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 5)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de chiffre d'affaires associées, à compter du lancement commercial du jeu.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1^{er} avril 2020 par BIGBEN INTERACTIVE par le biais de

sa filiale Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux et des composants associés sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché, des usages et des perspectives de chiffre d'affaires représentatives des bénéfices économiques futurs attendus.

► Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

► Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.3 Principes de consolidation

Les principes de consolidation ci-dessous sont les principes « génériques » de consolidation qui ont été appliqués par BIGBEN INTERACTIVE :

► Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2023, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

► Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

► Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

► Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans

l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

► Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par BIGBEN INTERACTIVE. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

► Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles BIGBEN INTERACTIVE exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

► Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

► Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

► Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34,35 et 36).

2.3.6 Informations sectorielles

► Activités

BIGBEN INTERACTIVE, acteur majeur de la convergence numérique, propose une large gamme de produits et d'accessoires répondant aux besoins de ses grands marchés :

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel pour le Groupe NACON afin piloter son activité et prendre les décisions stratégiques.

Les jeux développés par les studios du Groupe Nacon sont ou seront commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de flux de trésorerie du groupe NACON.

La société Nacon SA a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale Nacon HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du Groupe Nacon.

De la même manière, les activités Audio, Vidéo et Telco de BIGBEN INTERACTIVE sont également très intégrées entre elles.

Bigben Interactive a acquis la société Metronic le 15 octobre 2021. Cette société conçoit et distribue des produits innovants permettant la diffusion et la réception de l'image dans l'habitat (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes, etc.) ainsi que des accessoires de téléphonie et des produits audio.

Cette opération offre à l'ancien Pôle Audio/Telco du Groupe Bigben un nouveau vecteur de croissance et présente de nombreuses synergies :

- Complémentarité des gammes et des réseaux de distribution
- Références dans des canaux encore peu exploités par Bigben (marchés BtoB, grandes surfaces de bricolage...)
- Accélération du développement international en particulier sur l'Italie et l'Espagne grâce aux filiales dédiées
- Ventes e-commerce.
- Synergies logistiques (mutualisation future des achats et approvisionnements)

Avec la montée en puissance des objets connectés et de l'omniprésence de nos smartphones dans nos vies, les marchés de l'Audio et de la Vidéo sont en train de converger vers celui du Telco, les clients sont souvent communs et la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA en charge de l'Audio, sa filiale Bigben Connected en charge du Telco et sa filiale Metronic en charge du Vidéo disposent d'un management commun en la personne de Monsieur Michel Bassot, à la fois Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE SA et Président de Bigben Connected SAS.

Les produits développés par le Pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global AudioVidéo/Telco de Bigben.

Le pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les filiales de distribution AudioVidéo/Telco du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits AudioVidéo/Telco. La filiale Bigben HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des produits Audio et Telco auprès de partenaires fabricants et devrait à l'avenir bientôt également pourvoir à l'approvisionnement des produits Metronic en provenance d'Asie.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Bigben a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du pôle AudioVidéo/Telco.

Au regard de ces informations et dans une logique d'intégration des marchés, il a été décidé d'intégrer au cours de l'exercice 2021/22 l'activité Vidéo de Metronic dans l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) économique existante qui devient ainsi l'UGT AudioVidéo/Telco et dispose de flux économiques indépendants.

Dans ce contexte, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE considère qu'il opère ses activités au sein de deux secteurs d'activité opérationnels qui ont chacun des caractéristiques économiques spécifiques et représente un marché distinct.

Les deux secteurs d'activité du Groupe BIGBEN INTERACTIVE retenus sont le secteur « Bigben - AudioVidéo / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

- ♦ **Le secteur « Nacon - Gaming »** regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC ; les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques ; il représente le périmètre actuel du Groupe Nacon
- ♦ **Le secteur « Bigben – AudioVidéo / Telco »** regroupe la conception et la distribution d'accessoires pour smartphones et tablettes sous marque *Force®*, *Just Green®* (activité Mobile) et la conception et distribution de produits Audio (casque, enceinte...) sous marque *Bigben®*, *Lumin'Us®*, *AromaSound®* ou *Thomson* (activité Audio) et de produits Vidéo (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes...) sous marque *Metronic®* ou *Moov®* (activité Vidéo) ; il représente le périmètre du Groupe Bigben hors Groupe Nacon.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est désormais utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Bigben pour ses besoins du reporting interne permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques. Le principal décideur opérationnel du Groupe Bigben au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Bigben.

Détail du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

La communication du groupe est organisée prioritairement par secteurs d'activité.

en milliers d'euros	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	152 040	98 142	33 307	283 489
Bigben - Audio/Telco	321	96 813	30 377	127 512
Nacon - Gaming	151 728	1 328	2 920	155 977

en milliers d'euros	31-mars-22			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	151 384	92 530	31 797	275 711
Bigben - Audio/Telco	369	91 155	28 275	119 799
Nacon - Gaming	151 015	1 375	3 522	155 912

Du fait des modalités de détournement des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile-Accessoires TV pour le secteur « AudioVidéo / Telco ».

Détail du chiffre d'affaires par activités

Les activités de la Société et du Groupe sont articulées autour de quatre métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- L'Audio cible des produits grand-public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux comme pour les accessoires Mobile
- Les accessoires TV couvrent l'ensemble des produits pour télévision
- Le Gaming couvre à la fois
 - o Les accessoires pour consoles ;
 - o Le développement et l'Édition de jeux édités sous forme physique (en boîtes) et de jeux en téléchargement ;

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	283 489	275 711	100%	100%
<i>dont</i> Gaming	152 040	151 384	54%	55%
Mobile	98 142	92 530	35%	34%
AudioVidéo	33 307	31 797	12%	11.5%

► Chiffre d'affaires par zone géographique

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	283 489	275 711	100.0%	100.0%
<i>dont</i> France	127 625	126 403	45.0%	45.8%
Export	155 864	149 308	55.0%	54.2%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	155 864	149 308	100.0%	100.0%
Europe (hors France)	79 681	83 124	51.1%	55.7%
<i>dont</i> :				
Iles Britanniques	21 278	19 616		
Allemagne	15 545	15 105		
Italie	11 800	11 803		
Belgique	5 896	8 434		
Espagne	7 953	9 367		
Autre	17 210	18 799		
Amérique du Nord	58 646	46 963	37.6%	31.5%
Asie	17 299	18 777	11.1%	12.6%
Afrique	238	444	0.2%	0.3%

Cette répartition géographique est basée sur la localisation des clients facturés.

► **Chiffre d'affaires et résultat par secteurs d'activité**

	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidé o/Telco
(en k€)	mar. 2023	mar. 2023	mar. 2023
Chiffre d'affaires	283 489	155 977	127 512
Achats consommés	(156 457)	(63 831)	(92 625)
Marge brute	127 032	92 145	34 887
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires	44.8%	59.1%	27.4%
Autres produits opérationnels	1 510	1 474	36
Autres achats et charges externes	(38 108)	(25 698)	(12 409)
Impôts et Taxes	(1 253)	(538)	(715)
Charges de Personnel	(34 403)	(18 415)	(15 988)
Autres charges opérationnelles	(2 209)	(1 305)	(903)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	17	22	(5)
Amortissements des immobilisations	(35 607)	(31 586)	(4 021)
Plans d'actions gratuites et stock-options	(2 878)	(2 801)	(77)
Autres éléments opérationnels non récurrents	5 678	4 027	1 651
Résultat opérationnel	19 780	17 324	2 456
Résultat financier	(4 209)	(2 315)	(1 893)
Résultat avant impôt	15 571	15 009	562
Impôts sur les bénéfices	(2 552)	(2 237)	(314)
Résultat net de la période	13 019	12 772	248
Ecarts Actuariels	207	158	48
Ecart de conversion et écarts actuariels	(3 382)	(3 485)	103
Résultat global de la période	9 844	9 445	400
Résultat net de la période	13 019	12 772	248
Part revenant aux minoritaires	4 376		4 376
Résultat Net part du groupe	8 644	12 772	(4 128)

2.4 NOTES COMPLEMENTAIRES

2.4.1 Notes complémentaires au bilan

► Note 1 - Goodwill

en milliers d'euros	Total Bigben - AudioVidéo/Telco	Total Nacon - Gaming	TOTAL
Goodwill issu des transactions réalisées sur les exercices antérieurs	39 412	96 742	136 155
Regroupement d'entreprises	0	44 610	44 610
Ecart de conversion	0	-3 242	-3 242
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2023	39 412	138 110	177 523

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Description des transactions de l'exercice 2022/2023 :

Le groupe a réalisé la transaction suivante au cours de l'exercice 2022/2023 :

Nacon

- Acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Daedalic Entertainment le 1er avril

La contributions de cette acquisition au chiffre d'affaires et résultat net totaux de l'exercice 22/23 est les suivantes :

Contribution des entités acquises en milliers d'euros	Entités acquises	TOTAL Groupe
Chiffre d'affaires	15 034	283 489
Resultat net	2 195	13 019

Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2021/2022 et éventuelles incidences sur la période en cours :

Audio Telco

Métronic SAS

Bigben Interactive SA a acquis le 15 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Metronic SAS, leader européen du traitement de l'image avec un positionnement fort dans l'audio-vidéo connecté.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères de rentabilité prédéfinis. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant global de 4,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Bigben en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement

de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de rentabilité historiques, en prenant l'hypothèse que les ventes des prochains exercices suivront la même tendance.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Bigben pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	846
Immobilisations corporelles	5 044
Immobilisations financières	107
Stocks et en-cours	9 324
Créances	7 951
Disponibilités et divers	316
Provisions pour risques	-131
Dettes financières	-1 108
Impôts différés passifs	-1 322
Dettes diverses	-9 609
Total des actifs nets identifiables acquis	11 418
Goodwill	4 582
Juste valeur de la contrepartie transférée	16 000

Les immobilisations incorporelles comprennent une relation clientèle.
La détermination de ce goodwill est définitive.

Nacon

Passtech Games SAS

Nacon a acquis le 1^{er} avril 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement lyonnais Passtech SAS spécialisé dans la création de jeux d'action rogue-like.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés dans les 3 ans suivant l'acquisition selon des critères qualitatifs et de revenus générés par deux projets de jeu vidéo. Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu Curse of the Dead Gods, en prenant l'hypothèse que le prochain jeu développé connaîtra le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	54
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations financières	5
Impôts différés actifs	23
Créances d'exploitation	281
Disponibilités	107
Charges constatées d'avance	7
Provisions pour risques	-3
Dettes financières	-54
Dettes d'exploitation	-132
Total des actifs nets identifiables acquis	300
Goodwill	2 700
Juste valeur de la contrepartie transférée	3 000

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Big Ant Holding Pty Ltd

Nacon a acquis le 3 mai 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Big Ant Holding Pty Ltd basé à Melbourne (Australie) et particulièrement connu pour ses franchises sportives en rugby, tennis et cricket sans oublier l'Australian Football League (AFL).

Le prix de transaction est un montant de 18 M€. Huit compléments de prix calculés, selon le cas, sur la base de critères de revenus nets du Groupe Big Ant, de revenus générés par le Back Catalogue et le jeu de Cricket jusqu'à 2024 et sur des critères qualitatifs générés par les jeux de tennis et de rugby développés par Big Ant pourront en outre être versés et ce, pour chaque complément de prix, à hauteur de 50 % en numéraire et à hauteur de 50 % en actions Nacon. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 14,0 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques du Groupe Big Ant.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	1 897
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations financières	48
Créances d'exploitation	423
Disponibilités	4 571
Dettes financières	-903
Impôt différé passif	-293
Dettes d'exploitation	-2 210
Total des actifs nets identifiables acquis	3 612
Goodwill	28 707
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 319

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Crea-ture Studios Inc

Nacon a acquis le 30 juillet 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement montréalais Crea-ture Studios Inc spécialisé dans le développement de jeux de skateboarding.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent deux compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2024 selon des critères qualitatifs et de revenus générés par le jeu vidéo Session développé actuellement par le studio. De même pourra être versé un troisième complément de prix calculé sur la base de critères qualitatifs portant sur un projet de jeu vidéo en phase de développement en date d'acquisition. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,5 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon à cette date quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	919
Immobilisations corporelles	9
Créances	187
Disponibilités et divers	110
Provision pour impôts différés	-239
Dettes diverses	-63
Total des actifs nets identifiables acquis	923
Goodwill	9 927
Juste valeur de la contrepartie transférée	10 850

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Ishtar Games SAS

Nacon a acquis le 7 octobre 2021 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Ishtar Games spécialisé dans la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants ».

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2025 selon des critères de revenus générés par le jeu vidéo The Last Spell ainsi que des critères qualitatifs et de revenus sur un futur projet développé par le studio. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 9,15 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	863
Immobilisations corporelles	15
Immobilisations financières	8
Impôts différés actifs	7
Créances d'exploitation	287
Disponibilités	259
Charges constatées d'avance	21
Provisions pour risques	-6
Dettes financières	-608
Dettes d'exploitation	-268
Produits constatés d'avance	-209
Total des actifs nets identifiables acquis	369
Goodwill	10 631
Juste valeur de la contrepartie transférée	11 000

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Midgar Studios SAS

Nacon a acquis le 7 février 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Midgar Studios SAS spécialisée dans les jeux de type J-RPG.

Au prix de transaction payé en numéraire s'ajoutent des compléments de prix qui pourront être versés en septembre 2023 et 2027 selon des critères de revenus générés par les jeux vidéo de la série "Edge" développée par le studio. Les compléments de prix ont été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 10,0M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition a été basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier est évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Autres Immobilisations incorporelles	699
Immobilisations corporelles	11
Immobilisations financières	6
Impôts différés actifs	90
Créances d'exploitation	360
Disponibilités	96
Charges constatées d'avance	9
Provisions pour risques	-9
Dettes financières	-381
Impôts différés passifs	-21
Dettes d'exploitation	-215
Total des actifs nets identifiables acquis	644
Goodwill	11 856
Juste valeur de la contrepartie transférée	12 500

La détermination de ce goodwill est définitive au 31 mars 2023, sans modification par rapport au montant provisoire déterminé au 31 mars 2022.

Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2023
Acquisition Daedalic Entertainment GmbH	32 000
Versements earn out sur acquisitions antérieures	4 585
Trésorerie nette acquise	-1 726
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	34 859

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ses deux UGTs sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2023, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation sur l'UGT « Nacon-Gaming »

Hypothèses :

WACC	11,31%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité Gaming dans lequel opère le Groupe NACON.

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT *		382 334 k€
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-10.20%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-5.3 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-2.8 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+2.1 pts

* la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Test de dépréciation sur l'UGT « Bigben-Audio/Telco »

Hypothèses :

WACC	8,59%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte des caractéristiques du secteur d'activité AudioVidéo/Telco dans lequel opère l'UGT Bigben AudioVidéo/Telco (évolutions technologiques).

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT		117 863 k€
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-13.0%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-1.4 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-1.8 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+1.1 pts

⇒ Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs. Le Groupe Bigben reconnaît deux UGTs qui correspondent à ses deux secteurs d'activité opérationnels : « Bigben - Audio / Telco » et « Nacon - Gaming »

Pour l'UGT « Bigben - Audio / Telco »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Audio/Telco », un grand nombre de coûts relatifs au « Telco » et à « l'Audio » sont mutualisés. Les clients « Audio » et « Telco » peuvent être communs. Les produits Audio et Telco sont en partie développés et approvisionnés indifféremment par Bigben HK Ltd. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les produits développés par les entités BIGBEN INTERACTIVE et Bigben Connected sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein de ce secteur opérationnel: le goodwill issu de l'acquisition de Modelabs a été affecté à cette UGT.

Pour l'UGT « Nacon - Gaming »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide et EKO sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

► Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Valeur brute	367 501	273 796
Amortissements	(158 293)	(120 098)
Valeur nette	209 207	153 698

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2021	3 766	10 777	2	13 374	22 300	153 030	300	1 281	204 831
Acquisition	1 269	3		4 965		57 964	296	71	64 568
Variation de périmètre	444	14	385	1 367	371	3 624		127	6 332
Transferts									0
Cessions	(81)			(1 854)					(1 935)
Ecart Change									0
mar. 2022	5 399	10 794	386	17 852	22 671	214 618	596	1 480	273 796
Acquisition	425	(1)		3 267		79 394	733	32	83 851
Variation de périmètre	1			227		22 399			22 627
Transferts	(93)			(1 033)		(10 068)			(11 194)
Cessions	(373)			(1 196)				(10)	(1 579)
Ecart Change									0
mar. 2023	5 359	10 793	386	19 117	22 671	306 344	1 329	1 501	367 501
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2021	(3 264)	(261)	0	(3 633)	(10 685)	(72 934)	0	(964)	(91 740)
Dotations	(422)			(2 545)	(1 132)	(24 145)		(142)	(28 387)
Variation de périmètre	(402)		(385)			(403)		(127)	(1 317)
Transferts									0
Cessions	80			1 266					1 346
Ecart Change									0
mar. 2022	(4 008)	(261)	(385)	(4 912)	(11 817)	(97 481)	0	(1 234)	(120 098)
Dotations	(595)			(4 142)	(1 169)	(30 035)		(90)	(36 031)
Variation de périmètre						(14 643)			(14 643)
Transferts	93			1 033		10 068			11 194
Cessions	373			902				9	1 284
Ecart Change									0
mar. 2023	(4 137)	(261)	(385)	(7 118)	(12 986)	(132 092)	0	(1 314)	(158 293)
Valeur nette	1 222	10 532	2	11 999	9 685	174 252	1 329	187	209 207

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2023 des marques du studio de développement Cyanide et de la marque RIGTM appartenant au Groupe NACON.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

Le montant des jeux en cours de développement au 31 mars 2023 est de 116.1M€, contre 89.5M€ au 31 mars 2022.

⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Conformément à IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées à l'actif du bilan si et seulement si celles-ci peuvent être mesurées de façon fiable et dès lors que ces dépenses contribuent à l'élaboration des fonctionnalités du jeu qui sera in fine commercialisé. Ces dépenses sont diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents. Dès que le jeu est lancé commercialement, les dépenses portées à l'actif du bilan qui constituent la valeur brute du jeu commencent à être amorties. Les amortissements s'accumulent d'un exercice à l'autre. A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1er avril 2020 par Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

► Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar.2023	mar.2022
Valeur brute	44 434	41 360
Amortissements	(25 287)	(23 585)
Dépréciation		
Valeur nette	19 147	17 775

⇒ Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2021	1 430	19 148	5 016	259	6 947	32 800
Acquisition		0	635	86	1 001	1 722
Variation de périmètre		5 239	1 105		770	7 113
Transferts						0
Cessions					(393)	(393)
Ecart Change			85		34	118
mar.2022	1 430	24 387	6 841	345	8 358	41 360
Acquisition		23	1 692	323	1 546	3 584
Variation de périmètre			440			440
Transferts			(311)			(311)
Cessions			(25)		(613)	(638)
Ecart Change						0
mar.2023	1 430	24 409	8 636	667	9 292	44 434
Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar. 2021	0	(11 031)	(4 622)	0	(4 346)	(19 999)
Dotations		(920)	(332)		(756)	(2 008)
Variation de périmètre		(261)	(946)		(735)	(1 942)
Transferts						0
Reprises		89			376	465
Ecart Change			(73)		(28)	(101)
mar. 2022	0	(12 123)	(5 972)	0	(5 489)	(23 585)
Dotations		(863)	(640)		(797)	(2 300)
Variation de périmètre			(342)			(342)
Transferts			310			310
Reprises			25		604	629
Ecart Change						0
mar. 2023	0	(12 986)	(6 619)	0	(5 682)	(25 287)
Valeur nette	1 430	11 423	2 017	667	3 609	19 147

Immobilisations financées par crédit-bail :

Au 31/3/2023

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
Valeur brute	1 385	13 028	3 223	17 636
Amortissements		(7 738)	(3 205)	(10 944)
Valeur nette	1 385	5 290	18	6 692

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 K€, amortis pour une valeur de 7 738 K€, soit une valeur nette de 6 675 K€ au 31 mars 2023. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 K€ amorti pour 3 205 K€, soit une valeur nette de 18 K€ au 31 mars 2023.

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1er octobre 2014.

► Note 4 - Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2021	0	1 327	25	297	1 649
Acquisition		676	1	0	677
Variation de périmètre		172		1	173
Transferts					0
Cessions		(31)		(95)	(126)
Ecart Change		10			10
mar. 2022	0	2 154	26	203	2 383
Acquisition		692	(1)	0	691
Variation de périmètre				40	40
Transferts					0
Cessions		(221)		(166)	(387)
Ecart Change		7			7
mar. 2023	0	2 632	25	76	2 733

⇒ Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients (se référer à la note 8) et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

► Note 5 - Actifs d'impôts différés

Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
IDA sur déficits reportables	728	1 155
IDA sur différences temporaires	208	1 716
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	936	2 871

Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2022	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2023
Nacon SA	574			(283)	291
Cyanide SAS	507			(140)	367
Lunar Great Wall Studios Srl	51				51
Ishtar SAS	23			(4)	19
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	1 155	0	0	(427)	728

Compte tenu des perspectives de résultat taxable à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

Les impôts différés actifs sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux quand ces coûts ne sont pas reconnus au bilan dans les comptes sociaux des studios concernés.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés actifs liés aux acquisitions des sociétés acquises sur l'exercice 2022/23.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

► Note 6 - Actifs non courants par pays

Les actifs non courants se répartissent géographiquement de la façon suivante :

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
France	278 471	256 941
Allemagne	66 619	465
Australie	35 363	32 326
Canada	12 257	12 427
Belgique	6 573	5 029
Italie	7 629	3 925
Autres	2 634	1 769
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	409 545	312 882

► Note 7 - Stocks

	Gaming	Mobile	AudioVidéo	mar. 2023	mar. 2022
Valeur brute	46 916	44 334	20 144	111 393	107 463
dont stocks physiques	42 894	44 010	20 116	107 019	101 992
dont stocks en transit	4 022	324	28	4 374	5 471
Perte de valeur	(12 412)	(14 212)	(2 109)	(28 733)	(26 418)
Valeur nette	34 504	30 122	18 035	82 660	81 045

Les stocks sont fabriqués par des usines partenaires tierces selon un cahier des charges strict transmis par BIGBEN INTERACTIVE. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que, pour le Groupe Nacon, les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que le Groupe achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

► Note 8 - Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Clients et effets en portefeuille	70 819	67 705
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(1 378)	(1 558)
TOTAL CREANCES CLIENTS	69 441	66 147

La hausse ou baisse temporaire des créances en fin d'exercice s'explique par le niveau de ventes qui ont eu lieu en fin d'exercice en fonction des sorties de produits.

Le Groupe Bigben a recours à l'affacturage pour certains clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2023 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 11,8 M€ (contre 12,4 M€ au 31 mars 2022). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

Concentration clients :

Le client le plus important du groupe représente 7.8% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2023 (6.9% au 31 mars 2022).

Crédit client :

en milliers d'euros	mar. 2023	
Créances clients non échues	60 865	88%
Créances clients échues	8 576	12%
Moins de 30 jours	4 660	54%
30 à 60 jours	1 623	19%
60 à 90 jours	565	7%
90 à 120 jours	802	9%
Plus de 120 jours	1 008	12%
Clients douteux	(80)	-1%
Total clients et effets en portefeuille	69 441	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Bigben est non significative.

Les clients de Bigben sont principalement des plateformes internationales, de grands groupes de distribution et de grands groupes d'opérateurs téléphoniques qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de crédit prévisionnel était très limité.

⇒ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2019, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

► **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Etats et collectivités locales (hors IS) ⁽¹⁾	12 448	10 196
Personnel	127	193
Avoirs Fournisseurs à recevoir	2 484	2 882
Charges constatées d'avance	4 735	3 935
Acomptes et avances sur commandes	2 772	5 000
Comptes courants débiteurs	2	183
Débiteurs divers	721	625
TOTAL	23 287	23 015

⁽¹⁾Contrôle fiscal Bigben Connected

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'Administration fiscale sur la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'Administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés.

Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'Administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9K€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2020/21, la société a envoyé des mémoires à l'Administration fiscale pour défendre sa position. Le Tribunal administratif de Lille ayant, dans un jugement du 28 octobre 2021, rejeté ses arguments, la société a versé 5,5 M€ à l'Administration fiscale en fin d'année 2021 y compris les intérêts de retard et a poursuivi la procédure contentieuse qui lui permet de faire valoir ses droits en contestant ce jugement par le biais d'un mémoire déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Douai en décembre 2021. La société a enregistré au 2ème semestre 2021/22 en contrepartie de cette sortie de trésorerie de 5,5 M€ une créance fiscale du même montant à l'actif du bilan. Une provision a été comptabilisée en déduction de la créance au 31 mars 2022, à hauteur du risque maximum estimé par la Direction du groupe de non recouvrement de la créance, conformément aux règles comptables applicables.

Etant donné les pièces existantes au dossier, et sur la base des avis des conseils de la société et de jugements récents de cas similaires au plan européen, la Direction est toutefois confiante dans sa capacité à résoudre à terme ce litige fiscal sans perte financière pour le groupe.

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

	31/03/2023	31/03/2022
Variation bilancielle des créances d'exploitation	3 279	1 534
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-2 478	-10 150
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	801	-8 616

► **Note 10 - Trésorerie nette**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Concours bancaires	(2 330)	(3 212)
Valeurs mobilières de placement	7 439	600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 793	125 847
Trésorerie nette	62 901	123 235

La Trésorerie au 31 mars 2023 est constituée essentiellement

- de 47 M€ chez Nacon SA
- à hauteur de 16 M€ chez BIGBEN INTERACTIVE SA

⇒ **Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 4 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 4), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

► **Note 11 - Avantages au personnel**

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2023
Provisions pour retraite & assimilées	1 217	201		(169)	(50)		1 198
TOTAL	1 217	201	0	(169)	(50)	0	1 198

en milliers d'euros	01/04/2021	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2022
Provisions pour retraite & assimilées	1 412	0		(202)	(141)	148	1 217
TOTAL	1 412	0	0	(202)	(141)	148	1 217

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Seules les sociétés françaises du groupe ont en effet des régimes de retraite à prestations définies.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements dans ces sociétés françaises sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2023	mar. 2022
Taux d'actualisation	3.60%	1.77%
Turnover	7% à 20%	7% à 13%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	1 à 7%	1 à 3%
<i>Agents de maîtrise</i>	1 à 7%	1 à 3%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;*
- un taux d'actualisation financière ;*
- un taux d'inflation ;*
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.*

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

► Note 12 - Détail des passifs financiers par catégorie

◆ *Passifs financiers à long terme et à court terme*

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2023	201 870	37 487	158 094	6 289
Emprunts bancaires d'origine long terme	115 545	33 417	75 838	6 289
Emprunt obligataire échangeable en actions	82 001		82 001	
Composante dérivée emprunt obligataire	255		255	
Emprunts sur locations financement	501	501	0	
Concours bancaires courants	2 330	2 330		
Intérêts payés	223	223		
Autres financements	1 016	1 016		
Total des passifs financiers au 31 mars 2022	180 143	30 988	145 812	3 343
Emprunts bancaires d'origine long terme	93 891	27 735	62 813	3 343
Emprunt obligataire échangeable en actions	79 455		79 455	
Composante dérivée emprunt obligataire	3 044		3 044	
Emprunts sur locations financement	1 486	985	501	
Concours bancaires courants	3 212	3 212		
Intérêts payés	(945)	(945)		
Dettes sur immobilisations				

⇒ Principe Comptable – Passifs financiers

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obligataires échangeables en actions Nacon contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante d'instrument dérivé, dans la mesure où l'option d'échange ne prévoit pas obligatoirement le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres.

La composante Dette financière correspond au passif financier lié à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie, sans l'option d'échange. Le montant de cette composante correspond au montant nominal des obligations émises déduction faite de la juste valeur initiale de la composante Dérivés. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti.

La composante Dérivés est dans cette situation un instrument évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

Les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes. La quote-part des frais allouée à la composante Dette financière est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La quote-part de frais allouée à la composante Dérivés est comptabilisée immédiatement en charges financières au compte de résultat.

Emprunts bancaires

Nacon

Les emprunts souscrits par BIGBEN INTERACTIVE antérieurement au 1^{er} octobre 2019 et relatifs au développement de l'activité Gaming avaient été transférés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019.

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, de nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 35,0 M€ avaient été contractés afin notamment de financer l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts qui ont été transférés dans leur intégralité à la Société NACON lors de l'apport partiel d'actif, cette dernière s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels ; pour un seul de ces emprunts, c'est le groupe Bigben qui s'est engagé à respecter un covenant financier annuel de ratio de levier.

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2022/23.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 18 mois à 8 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux.

Deux de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 19M€.

Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts.

Pour certains emprunts souscrits au cours des exercices antérieurs, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels. Au 31 mars 2023, le capital restant dû des emprunts concernés est de 2.5M€ et les ratios financiers de ces covenants (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés.

Bigben Audio/Telco

Emission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA

La Société a émis le 19 février 2021 pour 87,3 millions d'euros d'obligations senior (ISIN: FR0014001WC2) échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, conditionnellement garanties et à échéance 2026 (les « **Obligations** »).

Les Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103% de leur valeur nominale unitaire, soit un rendement à l'échéance de 1,7024%.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51^{ème} jour ouvré avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieur à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15% du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés relatifs aux contrats de crédit-bail. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles ») et sont constitués de crédits-baux dont l'actif sous-jacent a déjà été activé en immobilisations corporelles avant la mise en œuvre d'IFRS 16. Etant donné les caractéristiques des contrats, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire de ce site au sens d'IFRS.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Passifs relatifs aux contrats de location-financement	Capital social / Primes d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 Mars 2022	3 212	183 489	6 340	70 708	162 684	426 433
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation de capital					0	0
Encaissements provenant d'emprunts		48 600				48 600
Remboursement d'emprunts		(24 956)	(985)			(25 941)
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			(4 454)			(4 454)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					(5 554)	(5 554)
Rachats et Reventes actions propres					(6 473)	(6 473)
Intérêts payés		(2 680)				(2 680)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		20 965	(5 440)	0	(12 027)	3 498
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales		(322)				(322)
Impact des variations de cours de change					(2 166)	(2 166)
Variations de juste valeur						0
Autres variations						0
Liées aux passifs						0
Variations des découverts bancaires	(882)					(882)
Nouveaux contrats de location-financement						0
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			2 794			2 794
Intérêts courus		3 848				3 848
Total des autres variations liées aux passifs	(882)	3 526	2 794	0	(2 166)	3 272
Total des autres variations liées aux capitaux propres				(13 492)	13 006	(486)
Solde au 31 Mars 2023	2 330	207 979	3 694	57 216	161 497	432 717

♦ **Dettes sur loyer**

Dettes sur loyers courante et non -courante

Il s'agit des dettes de loyer nées de l'application de la norme IFRS 16.

<i>en milliers d'euro</i>	31/03/2022	Variation	31/03/2023
Dettes sur loyers	12 898	(764)	12 133
<i>dont courant</i>	3 272	881	4 153
<i>dont non courant</i>	9 626	(1 646)	7 980

► **Note 13 - Impôts différés passifs**

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires constatées sur les marques et relations clients reconnues lors des acquisitions.

Ils correspondent ainsi au 31 mars 2023 principalement au solde de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle « Accessoires Mobile » dans le cadre de l'acquisition du groupe Modelabs.

La hausse des impôts différés non courants est liée au traitement fiscal de l'emprunt obligataire.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés passifs liés aux acquisitions des studios de développement.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global), auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

► **Note 14 - Provisions à long terme et à court terme**

en milliers d'euro	01/04/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2023
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 217		201		(220)			1 198
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 217		201		(220)			1 198
Courant	1 049		2 242	(19)				3 272
Provisions pour risques	1 049							3 272
- commercial	500		1 500					2 000
- social	19		116	(19)				116
- autres	530		626					1 156
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	2 266		2 443	(19)	(220)			4 470

	01/04/2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2022
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 757	148			(688)			1 217
Provisions pour risques	345				(345)			
- social								
- fiscal	345				(345)			
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 412	148			(344)			1 217
Courant	577		500	(28)				1 049
Provisions pour risques	577							1 049
- commercial	(0)		500					500
- social	47			(28)				19
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	2 334	148	500	(28)	(688)			2 266

Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par la société Nacon.

Le tribunal français avait condamné Nacon à payer 530 K€ pour concurrence déloyale. Une provision de ce montant a alors été constituée au 31 mars 2015. Nacon ayant été récemment condamné en appel au versement de 500K€

complémentaire, une provision de 500 k€ a été comptabilisée dans les comptes de la société au 31 mars 2023. La position s'élève ainsi à 1 030 k€ au 31 mars 2023.

Autres procédures

Par ailleurs, le Groupe Nacon est engagé dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.

Un différend oppose Nacon à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action qui suit actuellement son cours sous la forme d'une médiation dans le but de réactiver et de prolonger la commercialisation du jeu vidéo.

Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle.

Une provision pour risques de 500K€ avait été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022. Au regard de l'évolution de ces litiges, une provision complémentaire de 1.5M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2022-23, portant le montant total de provision au 31 mars 2023 à 2M€.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

► **Note 15 - Autres créiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Etats et collectivités publiques (hors IS)	3 611	4 707
Personnel et organismes sociaux	7 886	7 524
Remises clients et clients créiteurs	14 105	15 916
Instruments financiers dérivés	425	4
Dettes sur immobilisations	138	340
Comptes courants créiteurs	0	444
Affacturage		
Produits constatés d'avance	6 149	1 461
Créiteurs divers	978	1 257
TOTAL	33 292	31 652

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 33 et 34.

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2023 :

	31/03/2023	31/03/2022
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	10 788	-2 042
Variation dette sur acquisitions de filiales	-7 387	-3 500
Variations liées aux entrées dans le périmètre	2 121	-9 409
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	5 522	-14 950

► Note 16 - Capitaux propres

Nombre d'actions

Nombre d'actions au 31 mars 2021	19 969 658
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Réduction de capital (annulation d'actions auto-détenues)	(702 849)
Actions gratuites émises	113 675
Nombre d'actions au 31 mars 2022	19 380 484
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Réduction de capital (annulation d'actions auto-détenues)	(854 319)
Actions gratuites émises	3 795
Nombre d'actions au 31 mars 2023	18 529 960

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Actions propres

Contrat de liquidité

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Programmes de rachat d'actions Bigben / Annulation des actions auto-détenues

3ème Programme de rachat d'actions Bigben – clôturé – actions annulées

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 6 janvier 2022. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 7 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.938.048 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 40 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 à 35 euros par action, le Conseil d'administration a décidé de fixer le prix unitaire de rachat des actions à un montant de 19 euros étant précisé que ce montant de rachat pourra être porté à 25 euros par action de la Société en fonction du respect de ratios entre le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791) et celui des actions de la Société. En tout état de cause, le prix de rachat unitaire des actions de la Société ne pourra excéder, à tout instant, 25 euros.

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 6 janvier 2022 restent identiques à ceux des deux premiers programmes de rachat et seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021 (vingt-neuvième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 7 janvier 2022 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 20 juillet 2022, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un 3^{ème} mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions.

Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2021, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

Entre le 7 janvier 2022 et le 20 juillet 2022, 854.319 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 13.437.682 €.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2021, a décidé lors de sa séance du 30 mai 2022 de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 680.751 actions auto-détenues, rachetées entre le 7 janvier 2022 et le 27 mai 2022.

Puis, le Conseil d'administration de Bigben Interactive, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 22 juillet 2022, a décidé lors de sa séance du 15 septembre 2022, de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de 173.568 actions auto-détenues, rachetées entre le 28 mai 2022 et le 20 juillet 2022.

Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de la Société s'élève à la date de parution de cet URD à 37.059.920 euros, divisé en 18.529.960 actions

Les tableaux suivants cumulent les achats et ventes de ces deux contrats :

Période	Solde début de période	Achats	Annulation	Ventes	Solde fin de période
mar. 2021 - mar. 2022	259 969	1 131 553	702 849	214 189	474 484
mar. 2022 - mar. 2023	474 484	598 112	854 319	184 277	34 000

Période	Achats	Ventes
mar. 2021 - mar. 2022	16.7050	16.4452
mar. 2022 - mar. 2023	13.9815	11.5611

► Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de

ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrétementée du nombre d'actions réellement acquises et émises. Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2023 à 316 K€ (contre 309 K€ au 31 mars 2022).

2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

► Note 17 - Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	283 489	275 711	100%	100%
dont Gaming	152 040	151 384	54%	55%
Mobile	98 142	92 530	35%	34%
AudioVidéo	33 307	31 797	12%	11.5%

Au 31 mars 2023, le Gaming est composé de 61,2 M€ de chiffre d'affaires Accessoires et 90,5 M€ de chiffre d'affaires Jeux Vidéo (physiques et digital). Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires Accessoires représentait 96,6 M€ et le chiffre d'affaires Jeux vidéo 54,4 M€.

- Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

en milliers d'euros	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	152 040	98 142	33 307	283 489
Bigben - Audio/Telco	321	96 813	30 377	127 512
Nacon - Gaming	151 728	1 328	2 920	155 977

en milliers d'euros	31-mars-22			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	151 384	92 530	31 797	275 711
Bigben - Audio/Telco	369	91 155	28 275	119 799
Nacon - Gaming	151 015	1 375	3 522	155 912

part relative par secteur	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	54%	35%	12%	100%
Bigben - Audio/Telco	0%	99%	91%	45%
Nacon - Gaming	100%	1%	9%	55%

part relative par secteur	31-mars-22			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	55%	34%	12%	100%
Bigben - Audio/Telco	0%	99%	89%	43%
Nacon - Gaming	100%	1%	11%	57%

Du fait des modalités de détournage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile pour le secteur « AudioVidéo / Telco ».

o Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2023	mar. 2022	mar. 2023	mar. 2022
Chiffre d'Affaires	283 489	275 711	100.0%	100.0%
dont France	127 625	126 403	45.0%	45.8%
Export	155 864	149 308	55.0%	54.2%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	155 864	149 308	100.0%	100.0%
Europe (hors France)	79 681	83 124	51.1%	55.7%
dont :				
Iles Britanniques	21 278	19 616		
Allemagne	15 545	15 105		
Italie	11 800	11 803		
Belgique	5 896	8 434		
Espagne	7 953	9 367		
Autre	17 210	18 799		
Amérique du Nord	58 646	46 963	37.6%	31.5%
Asie	17 299	18 777	11.1%	12.6%
Afrique	238	444	0.2%	0.3%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques aux informations indiquées dans le paragraphe 2.3.6 des présentes annexes des comptes.

⇒ **Principe Comptable – Revenus**

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires ou de produits Audio/Telco : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo, d'accessoires ou de produits Audio/Telco est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que le Groupe sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon a commercialisé en toute fin d'exercice 2022/23 un premier jeu vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne telle que la faculté de jouer en équipe et de bénéficier de nouveaux contenus. Ces services constituent au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires est à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.*

► **Note 18 - Achats consommés**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Marchandises	(158 072)	(181 736)
Variation stock marchandises	3 931	18 759
Variation de perte de valeur	(2 315)	(3 498)
TOTAL	(156 457)	(166 475)

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Provision pour dépréciation des stocks	(28 733)	(26 418)

Les Achats consommés englobent :

- Pour l'activité AudioVidéo/Telco : le coût des ventes des produits Audio/Telco.
- Pour l'activité Gaming : les coûts de fabrication des boîtes de jeux vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Il est à noter qu'au fil de la montée en puissance des ventes digitales de jeux vidéo, la part des « achats consommés » se retrouve réduite au regard du chiffre d'affaires total.

► **Note 19 - Autres produits opérationnels**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Subventions	30	30
Autres produits	1 480	1 433
TOTAL	1 510	1 462

► **Note 20 - Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Achats non stockés	(1 439)	(1 241)
Sous-traitance	(323)	(647)
Loyers	(637)	(603)
Entretiens - réparations	(2 226)	(1 569)
Primes d'assurances	(966)	(574)
Autres services extérieurs	(383)	(67)
Honoraires	(5 346)	(5 177)
Frais de R&D	(609)	(544)
Publicité	(12 593)	(7 377)
Transports sur vente	(6 703)	(5 851)
Frais de déplacements	(2 738)	(1 131)
Frais de communication	(1 070)	(1 068)
Frais et services bancaires	(570)	(412)
Autres charges externes	(2 505)	(2 272)
TOTAL	(38 108)	(28 532)

La hausse des dépenses de 9,5 M€ au cours de l'exercice 2022/23 est essentiellement liée :

- aux dépenses de publicité plus importantes du fait d'un nombre de sorties de jeux supérieur à l'exercice précédent.
- à l'intégration du studio Daedalic au 01/04/2022.

► **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

La charge IFRS 2 résiduelle, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites Bigben en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe Bigben, et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves s'élève sur l'exercice 2022/2023 du Groupe Bigben à 2,9 M€ Euros.

Se référer également à la Note 26 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe.

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

► **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Les autres éléments opérationnels non-récurrents au cours de l'exercice 2022/2023 consistent essentiellement en des honoraires liés à des opérations non courantes (distribution exceptionnelle en nature, acquisitions, etc), des provisions sur litiges, ainsi que des reprises d'earn out.

AUDIOVIDEO / TELCO :

Les autres éléments opérationnels non-récurrents sont constitués de :

- de produits liés à la diminution de la dette sur earn out Metronic pour un montant total de 2 000 K€ dû à la non atteinte des conditions de réalisation.
- des frais liés à l'apport partiel d'actif ainsi qu'à la distribution exceptionnelle en actions Nacon de 150 K€

NACON

Les autres éléments opérationnels non-récurrents sont constitués de :

- dotations aux provisions pour risques relatifs aux litiges de propriété intellectuelle d'un montant total de 2.126K€ (contre 500K€ pour l'exercice 2021/22)
- des produits liés à la diminution de certaines dettes d'earn-out pour un montant total de 7 798 K€ dûes aux niveaux de ventes de jeux en deçà des estimations qui avaient été faites lors des acquisitions de 3 studios
- des frais d'acquisition sur les croissances externes pour un montant de 308K€ (contre 294K€ pour l'exercice 2021/22)
- d'autres pertes exceptionnelles pour un montant de 1 300K€

► **Note 23 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

Pas de quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2022/23.

► **Note 24 - Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Autres intérêts et produits assimilés	174	148
Produit sur revalorisation composante dérivée de l'émission obligataire	2 789	4 935
PRODUITS FINANCIERS	2 963	5 083
Intérêts sur financement moyen terme	(6 127)	(3 214)
Frais relatifs au crédit-bail	(290)	(287)
Autres intérêts financiers	(22)	(9)
CHARGES FINANCIERES	(6 438)	(3 510)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(3 476)	1 572
Gain de change	5 344	3 043
Perte de change	(6 077)	(2 522)
Résultat de change	(733)	520
RESULTAT FINANCIER	(4 209)	2 092

Les produits financiers comprennent un produit de 2,8 M€ lié à la variation de juste valeur du dérivé lié à l'emprunt obligataire (différence de valorisation entre juste valeur au 31 mars 2022 et juste valeur au 31 mars 2023).

La hausse des charges financières est essentiellement liée au nouvel emprunt obligataire.

La valorisation des instruments financiers dérivés est de 425 K€ au 31 mars 2023 (contre 3K€ au 31 mars 2022) (cf note 34).

► **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Impôt exigible	(860)	4 329
Impôt différé	3 555	1 211
Charge d'impôt	2 695	5 540
Crédit d'impôt	(143)	(400)
TOTAL	2 552	5 140

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	15 571	15 427
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	25.00%	26.50%
Impôt théorique	(3 893)	(4 088)
Charges d'impôts	(2 552)	(5 140)
Ecart à analyser	1 341	(1 052)
IS sur différences permanentes	2 450	660
Crédit d'impôt mécénat comptabilisé en IS	137	223
Comptabilisation d'impôts sans base	(1 352)	(1 816)
Différence de taux	352	602
Autres	(245)	(721)
Ecart analysé	1 341	(1 052)

Les différences permanentes proviennent du produit de reprise d'earn out et des crédits d'impôt CIJV.

L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS 2 sur plan d'actions gratuites.

L'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise et de la filiale polonaise.

Le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Bigben avait été modifié sur l'exercice 2019/20 suite

- au transfert des actifs et passifs de la société Games.fr dans le groupe NACON lors de l'apport partiel d'actif du Pôle Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SAS du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019
- suivi de l'introduction en bourse de NACON SA qui avait baissé le pourcentage de détention indirect de Games.fr par BIGBEN INTERACTIVE de 100% à 78,17% au 4 mars 2020, premier jour des négociations des titres NACON SA, puis à 76,67% au 04 avril 2020.

La Société Games.fr n'étant plus détenue à plus de 95% par BIGBEN INTERACTIVE SA, elle était sortie automatiquement du groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA.

Aucune des sociétés du groupe NACON ne faisait partie d'un groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2020. Le Groupe NACON a recréé un groupe d'intégration fiscale propre sur l'exercice 2020/21.

Bigben Logistics SAS et Metronic SAS, toutes deux filiales détenue a 100% par Bigben Interactive, sont entrée dans le groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA au cours de l'exercice.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 5 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

► **Note 26 - Résultat par action - Paiement fondé en action**

- Résultat par actions :

en euros	mar. 2023	mar. 2022
Résultat Net	13 019 352	10 286 408
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	18 754 555	20 080 149
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	12 906	3 980
Nombre moyen d'actions après dilution	18 767 461	20 084 129
Nominal des actions (en euro)	2.00 €	2.00 €
Résultat de base par action	0.69	0.51
Résultat dilué par action	0.69	0.51

* Selon IAS 33 (« Traitement des actions dont l'émission est conditionnelle ») : Comme pour le calcul du résultat de base par action, les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle sont incluses, si elles sont dilutives, dans le calcul du résultat dilué par action sur la base du nombre d'actions qui seraient à émettre, si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité. Les conditions à satisfaire doivent être remplies à la date de clôture. La norme précise par ailleurs que l'objectif du résultat dilué par action est de présenter un résultat par action en tenant compte de la dilution maximale, c'est-à-dire de la conversion maximale des actions ordinaires potentielles dilutives (IAS 33.44).

Dans l'esprit de cette norme, le Groupe Bigben a pris en compte l'effet dilutif maximal des droits à actions gratuites qui ont été attribués à des bénéficiaires salariés du Groupe et pourraient à l'avenir faire l'objet d'une création de nouvelles actions (sous hypothèse que les critères d'acquisition par les bénéficiaires soient atteints).

Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2022 n'ayant pas été remplies. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 16 septembre 2023 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 12.906 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2023, représente donc le nombre estimatif d'actions attribuables au 16 septembre 2023.

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2023	mar. 2022
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} avril	19 380 484	19 969 658
Prorata temporis des actions émises	2 121	63 845
Prorata temporis des actions annulées	(662 050)	(427 838)
Actions auto-détenues	34 000	474 484
Nombre d'actions à la clôture	18 754 555	20 080 149
Actions émises au cours de l'exercice	3 795	113 675
Actions annulées au cours de l'exercice	(854 319)	(702 849)
<i>Prorata temporis des actions émises/annulées</i>	<i>(659 929)</i>	<i>(363 993)</i>

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Actions Bigben émises :

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2022/2023 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondent aux événements suivants :

- Les conditions de performance du plan d'actions gratuites initialement attribuées en 2021 n'ayant pas été remplies. Seules 3 795 actions ont été définitivement acquises en septembre 2022 par 72 bénéficiaires. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 9 septembre 2022 de 3 795 actions nouvelles par incorporation de réserves.

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2021/2022 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondent aux événements suivants :

- Les conditions de performance du plan d'actions gratuites initialement attribuées en 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités Audio Telco du Groupe. L'attribution définitive de 113.675 actions gratuites à 189 salariés a eu lieu le 8 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 8 septembre 2021 de 113.675 actions nouvelles par incorporation de réserves.

- Actions Nacon émises :

Les actions émises par Nacon au cours de l'exercice 2022/2023 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Nacon correspondent aux événements suivants :

- Les conditions de présence de certains plan d'actions gratuites Nacon initialement attribuées au cours des exercices précédent ayant été remplies. 30.522 actions ont été définitivement acquises en mai 2022 et 56.892 actions ont été définitivement acquises en novembre 2022. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 31 mai 2022 de 30.522 actions nouvelles Nacon et le 29 Novembre 2022 de 56.892 actions nouvelles Nacon, par incorporation de réserves.
- Les conditions de performance du plan d'actions gratuites Nacon initialement attribuées en 2021 n'ayant pas été remplies. Seules 157 241 actions ont été définitivement acquises en septembre 2022 par 72 bénéficiaires. Il a été en conséquence procédé à l'émission le 8 septembre 2021 de 157.241 actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves.
- Dans le cadre du versement du 2ème complément de prix de Big Ant Studios Pty Ltd, Nacon a également procédé le 15 septembre 2022 à une augmentation de capital de 400.234 actions.

L'effet dilutif de ces actions Nacon émises ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

- Actions gratuites :

Le Groupe Bigben a jugé utile de mentionner ci-dessous le détail des actions Bigben qui ont été attribuées ou acquises par des salariés du Groupe Bigben au cours des dernières années :

Récapitulatif des actions gratuites Bigben attribuées par le Groupe Bigben aux bénéficiaires du Groupe Bigben :

Date d'attribution initiale du plan	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020	08/09/2021	15/09/2022	15/09/2022
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	-
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799	272 533	120 275	36 180	49 540	14 000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2023	140 800	143 760	198 585	19 799	251 155	113 675	3795	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4 920	13 000
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5.05	9.72	10.62	7.72	12	14.2	12.2	12.84	12.84
Juste valeur par action à la date d'attribution	5.24	9.56	10.78	7.52	11.54	13.31	12.08	9.62	11.5

Ces actions ont été en grande majorité attribuées aux salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises.

Plans d'actions gratuites en cours d'acquisition :

Actions gratuites Bigben

- Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 15 septembre 2022 a attribué 63.540 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 282 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans selon les plans est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2022 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2022 par toutes les entités Audio/Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 16 septembre 2023 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 4.920 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2023 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2022 le nombre estimatif d'actions attribuables au 16 septembre 2023 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

Actions gratuites Bigben

Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA, lors de sa séance du 15 septembre 2022, a également attribué 63.540 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Vidéo/Telco du Groupe soit 282 bénéficiaires.

L'acquisition de ces actions est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant, sera définitive :

- au bout d'un an pour 49.540 actions
- au bout de trois ans pour 14.000 actions

Les conditions de performance des plan d'actions gratuites de 2022 n'ayant été remplies que partiellement au 31 mars 2023 par les entités AudioVidéo/Telco du Groupe. Le nombre de 17.920 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2023 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2023 le nombre d'actions estimés attribuables au 15 septembre 2023 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

A noter que des droits à actions gratuites Nacon ont également été attribués :

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 24 avril 2022 a attribué 289 263 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 289 263 actions attribuées, soit 289 263 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 15 septembre 2022 a attribué 1 356 850 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1 356 850 actions attribuées, soit 1 356 850 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'effet dilutif de ces droits à actions gratuites Nacon ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

Se référer également au paragraphe 2.2.3.

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

2.4.3 Autres informations

► Note 27 - Dividendes et distributions exceptionnelles

○ Dividende

L'Assemblée Générale du 22 juillet 2022 a voté le versement d'un dividende de 0,30 € par action au titre de l'exercice 2021/2022. Il a été détaché le 27 juillet 2022 et mis en paiement le 29 juillet 2022. Le montant total de ce dividende s'élevait à 5,5M€.

○ Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON

Se référer également au paragraphe 2.2.4.

Bigben Interactive a procédé le 29 juillet 2022 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (4) actions Bigben détenues et dont les conditions et modalités sont décrites ci-après.

Modalités

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 28 juillet 2022, 61.244.666² actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon a cette date, 70,97% du capital social et 79,12% des droits de vote de Nacon.

² dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Bigben Interactive du 22 juillet 2022 (l'« Assemblée Générale ») a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (4) actions BBI détenues.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon de la séance du 29 juillet 2022 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 5,56 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées, égal à 4.628.662, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'est élevée à 25.735.360,72 euros.

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 56.616.004 actions Nacon, soit 65,59% du capital social et 75,15% des droits de vote. (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 29 juillet 2022).

► Note 28 - Engagements hors bilan

○ Garanties accordées

Par **BIGBEN INTERACTIVE SA** :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2023	mar. 2022	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	10 115	9 909	Garantie bancaire 11 000 K USD – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	1 997	5 663	Caution solidaire sur Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 050	1 650	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	1 050	1 650	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	1 859	2 860	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA à LBP
Nantissement (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BNP Paribas Securities Services	18.187.500 actions de NACON SA	18.187.500 actions de NACON SA	Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions de NACON SA au bénéfice des porteurs d'obligations

(1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected

(2) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.

(3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.

(4) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.

(5) Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions existantes de Nacon SA représentant à tout moment 200% du nombre d'actions Nacon sous-jacentes aux obligations issues de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, au bénéfice des porteurs d'obligations.

Par sa filiale NACON SA :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2023	mar. 2022	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	0	180	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	0	198	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	250	1 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	341	1 357	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	205	613	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	0	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 200	2 000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	1 772	408	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

Aucune autre garantie n'a été accordée par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA ou ses filiales.

► Note 29 - Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Édition, la Société Nacon SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA a obtenu par le passé plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA / Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Tous les covenants étaient respectés au 31 mars 2023.

► Note 30 - Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

Au 31 mars 2023 :

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	2 708		2 708				2 708		2 708
Actifs financiers non courants	2 733	25	2 708	0	0	0	2 708	25	2 733
Créances clients	69 441		69 441				69 441		69 441
Autres débiteurs	23 287		23 287				23 287		23 287
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 793	57 793				57 793			57 793
Actifs financiers courants	150 521	57 793	92 728	0	0	57 793	92 728	0	150 521
ACTIFS	153 254	57 818	95 436	0	0	57 793	95 436	25	153 254
Passifs financiers à long terme	(164 383)			(255)	(164 128)		(164 128)	(255)	(164 383)
Dettes d'earn out à long terme	(33 138)			(33 138)				(33 138)	(33 138)
Passif financiers à court terme	(37 487)				(37 487)	(2 330)	(35 157)		(37 487)
<i>dont emprunts à court terme</i>	(33 918)				(33 918)		(33 918)		(33 918)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(2 330)				(2 330)	(2 330)			(2 330)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	(223)				(223)		(223)		(223)
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	(1 016)				(1 016)		(1 016)		(1 016)
Dettes d'earn out à court terme	(15 887)			(15 887)				(15 887)	(15 887)
Fournisseurs	(41 312)				(41 312)		(41 312)		(41 312)
Autres créiteurs	(33 292)			(425)	(32 867)		(33 292)		(33 292)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(32 867)				(32 867)		(32 867)		(32 867)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(425)			(425)			(425)		(425)
Passifs financiers courants	(127 978)	0	0	(16 312)	(111 666)	(2 330)	(109 761)	(15 887)	(127 978)
PASSIFS	(325 499)	0	0	(49 705)	(275 794)	(2 330)	(273 889)	(49 280)	(325 499)

Au 31 mars 2022 :

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	2 358		2 358				2 358		2 358
Actifs financiers non courants	2 383	25	2 358	0	0	0	2 358	25	2 383
Créances clients	66 147		66 147				66 147		66 147
Autres débiteurs	23 015		23 015				23 015		23 015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 847	125 847				125 847			125 847
Actifs financiers courants	215 008	125 847	89 161	0	0	125 847	89 161	0	215 008
ACTIFS	217 391	125 872	91 519	0	0	125 847	91 519	25	217 391
Passifs financiers à long terme	(149 155)			(3 044)	(146 111)		(146 111)	(3 044)	(149 155)
Dettes d'earn out à long terme	(41 832)			(41 832)				(41 832)	(41 832)
Passif financiers à court terme	(30 988)				(30 988)	(3 212)	(27 775)		(30 988)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(28 720)				(28 720)		(28 720)		(28 720)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(3 212)				(3 212)	(3 212)			(3 212)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	945				945		945		945
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	0				0		0		0
Dettes d'earn out à court terme	(6 500)			(6 500)				(6 500)	(6 500)
Fournisseurs	(31 117)				(31 117)		(31 117)		(31 117)
Autres créditeurs	(31 652)			(4)	(31 648)		(31 652)		(31 652)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(31 648)			0	(31 648)		(31 648)		(31 648)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(4)			(4)			(4)		(4)
Passifs financiers courants	(100 256)	0	0	(6 504)	(93 753)	(3 212)	(90 544)	(6 500)	(100 256)
PASSIFS	(291 243)	0	0	(51 380)	(239 864)	(3 212)	(236 656)	(51 376)	(291 243)

Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté (niveau 3).

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des paramètres estimés par le groupe (niveau 3)

Pour les actifs et passifs financiers de cette catégorie, leur juste valeur est déterminée par le groupe en utilisant des méthodes de valorisation faisant appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Pour le Groupe, cela concerne le dérivé relatif aux obligations échangeables en actions Nacon.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

► **Note 31 - Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Emprunts et dettes	33 417	27 079	110 640	19 093	8 945	6 289	205 464
Crédit baux	501	0					501
Dettes sur loyers	4 003	1 184	2 202	1 826	1 434	1 485	12 133
Total passifs financiers	37 921	28 263	112 842	20 919	10 379	7 774	218 098

Les tableaux aux 31 mars 2023 et 2022 ci-dessus ont été établis avec une hypothèse de remboursement en numéraire des obligations échangeables en actions NACON à l'échéance sans prendre en compte l'activation de la clause d'échange des obligations en actions.

► **Note 32 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

Au 31 mars 2023 :

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	30 118	23 279	106 840	15 293	5 145	6 289	186 964
% / total 1	16%	12%	57%	8%	3%	3%	100%
Taux variable	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800		19 000
% total 2	20%	20%	20%	20%	20%	0%	100%
TOTAL	33 918	27 079	110 640	19 093	8 945	6 289	205 964

Au 31 mars 2022 :

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	28 720	22 070	17 517	102 594	11 050	3 343	185 295
% / total 1	15%	12%	9%	55%	6%	2%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	28 720	22 070	17 517	102 594	11 050	3 343	185 295

► **Note 33 - Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS à sa filiale BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong Ltd ainsi qu'aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon SA à sa filiale Nacon Hong Kong Ltd.

en milliers d'euros	mar. 2023	mar. 2022
Montant des achats en USD des filiales à Bigben et Nacon Hong-Kong		
Bigben Interactive SA	-\$4 189	-\$5 080
Bigben Connected SAS	-\$22 196	-\$22 464
Nacon SA	-\$13 168	-\$34 769
TOTAL	(39 553)	(62 312)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	-3 472	(5 310)
-10% = surcoût	4 243	6 491

Sur l'exercice 2022/23 des achats relativement importants ont également été faits dans la devise chinoise Renminbi par Nacon SA à sa filiale Nacon Hong Kong Ltd. La sensibilité au taux de change CNY est la suivante :

en milliers d'euros	mar. 2023
Nacon France - Achats en CNY	-70 847 CNY
TOTAL	-70 847 CNY
Sensibilité au taux du CNY	
+ 10% = profit	-861
-10% = surcoût	1 053

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

⇒ **Risque de change**

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 34).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement en devise euro.

► **Note 34 - Instruments financiers dérivés de change**

La société est engagée au 31 mars 2023 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 Mars 2023 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en Devises (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2022, en milliers				
								Montant accumulé en Devises	Montant levé en Devises	Montant accumulé net des levées en Devises	Montant maximal restant à accumuler en Devises	Valeur mark to market en KEURO
TARN	CNH	Achat	Actif	11/08/2022	08/08/2023	102 000	7,19	55 000	55 000	0	38 000	202
TARN	CNH	Achat	Actif	18/10/2022	11/10/2023	102 000	7,2715	44 000	44 000	0	56 000	224
												425

Valorisation :

La valeur « Mark to Market » de ces instruments financiers est un montant positif de 425 K€ au 31 mars 2022 (contre 3 K€ au 31 mars 2022).

⇒ **Principe comptable – Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

► Note 35 - Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

⇒ Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique du Groupe.

Le Groupe a utilisé en 2016/2017 des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.

► Note 36 - Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

Le groupe Bigben gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

► Note 37 - Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes
- Actifs et passifs des contrats :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	66 147	3 294	69 441
Passifs de contrats	17 377	2 877	20 254

Les actifs de contrats au 31/3/23 sont composés de :

- Factures à établir pour 7 193 K€
- Créances clients nettes de provisions pour 62 248 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/23 sont composés de :

- Remises client à payer pour 12 766 K€
- Produits constatés d'avance pour 6 149 K€
- Avances et acomptes reçus sur commandes pour 1 339 K€

Les actifs de contrats au 31/3/22 étaient composés de :

- Factures à établir pour 6 240 K€
- Créances clients nettes de provisions pour 59 907 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/22 étaient composés de :

- Remises client à payer pour 13 773 K€
- Produits constatés d'avance pour 1 461 K€
- Avances et acomptes reçus sur commandes pour 2 143 K€

► Note 38 - Information retraitée

Le groupe a revu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 la structure de son compte de résultat dans une optique d'en améliorer la lisibilité et les modifications suivantes ont été apportées à sa présentation :

- les sous-totaux "EBITDA" et "Résultat opérationnel courant" ont été supprimés;
- les charges IFRS2 relatives aux plans d'actions gratuites et stock-options, principalement octroyés au personnel des studios rejoignant le groupe Nacon et qui étaient ainsi présentées sur une ligne dédiée, sont désormais intégrées aux charges de personnel.

Ces changements de présentation sont sans impact sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel ou le résultat net.

La réconciliation entre l'Etat du Résultat Global publié et retraité au 31 mars 2022 est présentée ci-dessous :

(en k€)	mar. 2022 publié au 31/03/2022	Reclassement des charges IFRS2 (a)	mar. 2022 retraité
Chiffre d'affaires	275 711	0	275 711
Achats consommés	-166 475		-166 475
Marge brute	109 236		109 236
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires	39,6%		39,6%
Autres produits opérationnels	1 462		1 462
Autres achats et charges externes	-28 532		-28 532
Impôts et Taxes	-1 451		-1 451
Charges de Personnel	-28 496	-6 159	-34 655
Autres charges opérationnelles	-1 925		-1 925
Résultats sur cessions d'actifs non courants	15		15
EBITDA	50 310		
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	18,2%		
Amortissements des immobilisations	-29 325		-29 325
Résultat opérationnel courant	20 985		
Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires	7,6%		
Plans d'actions gratuites et stock-options	-6 159	6 159	0
Autres éléments opérationnels non récurrents	-1 492		-1 492
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0		0
Résultat opérationnel	13 335	0	13 335
Résultat financier	2 092		2 092
Résultat avant impôt	15 427	0	15 427
Impôts sur les bénéfices	-5 140		-5 140
Résultat net de la période	10 286	0	10 286
Ecart de conversion	2 808		2 808
Ecart actuariels	168		168
Résultat global de la période	13 261	0	13 261

2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère BIGBEN INTERACTIVE, ses filiales, les sociétés sœurs du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, date de l'apport partiel d'actif effective de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe du Groupe Bigben consistent ainsi en :

Au sein des entités AudioVidéo-Telco de BIGBEN INTERACTIVE :

- l'approvisionnement de Bigben Interactive SA en produits Audio, de Bigben Connected SAS en accessoires Mobile et de Metronic SAS en produits Vidéo auprès de la société Bigben HK Ltd : Bigben HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de Bigben HK Ltd à Bigben Interactive SA, Bigben Connected SAS et Metronic SAS. Les filiales de distribution européennes du groupe BIGBEN INTERACTIVE s'approvisionnent ensuite en fonction des catégories de produits auprès de Bigben Interactive SA ou de Bigben Connected SAS ou enfin de Metronic SAS .
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics SAS filiale de Bigben Interactive SA, à la Société BIGBEN CONNECTED SAS et à ses filiales. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et BIGBEN CONNECTED SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a été mise en place entre BIGBEN CONNECTED SAS et BIGBEN CONNECTED POLSKA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et METRONIC SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et BIGBEN LOGISTICS SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Au sein du Groupe Nacon :

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio du Groupe développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés en général tous les mois par NACON SA aux studios ;
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA ;
- une convention de trésorerie est mise en place entre le studio Kylotonn SAS et NACON SA ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Nacon Gaming Inc et NACON SA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;

Entre le Groupe Nacon, BIGBEN INTERACTIVE SA (maison-mère) et Bigben Connected SAS :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics SAS, filiale de Bigben Interactive SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales³ de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile :

³ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une deuxième filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)

- Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2023 : 4,3 M€ soit 2,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (contre au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 K€ par mois en faveur de NACON SA) ;
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Entre les filiales du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

► Rémunérations des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA

La rémunération des cinq mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour l'ensemble des entités du groupe Bigben est résumée ci-dessous :

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2022	1 019	0	27		
au 31 mars 2023	1 002	0	27		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Rémunération du Comité Exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA

Le Comité exécutif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Seule la rémunération annuelle perçue par ces membres dans l'ensemble des entités du groupe Bigben a été comprise dans le tableau ci-dessous. A noter que les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le tableau des mandataires sociaux ci-dessus.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2022	624	(2)	30		
au 31 mars 2023	663	(1)	29		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

► Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Transactions avec les dirigeants

Un contrat de travail a été conclu entre NACON SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA, et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social dans la Société NACON SA, comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée pour la Société NACON SA qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

⁽¹⁾ dont Honoraires d'audit de NACON SA

Les honoraires ci-dessous des exercices 2022/23 et 2021/22 comprennent les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales Audio/Telco ainsi que les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés du Groupe NACON SA et de ses filiales.

en milliers d'euros	mar. 2023			mar. 2022		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Honoraires des CAC						
Certification des comptes	262	162	238	255	162	239
Emetteur ⁽¹⁾	150	150	0	150	150	0
Sociétés intégrées globalement	112	12	238	105	12	239
Services autres que la certification des comptes	31	35	102	6	3	89
Emetteur	31	35	0	6	3	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	102	0	0	89
Autres prestations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	293	197	340	261	165	328